



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## établissements

Question écrite n° 17988

### Texte de la question

M. Jacques Le Guen attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur l'important manque de places en établissement spécialisé dont souffrent les personnes handicapées. En cette année 2003 consacrée année européenne des personnes handicapées, les parents d'enfants et d'adultes handicapés sont en attente de mesures fortes visant à pallier ces insuffisances constatées sur l'ensemble du pays. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'elle entend prendre dans ce domaine.

### Texte de la réponse

Face aux importantes listes d'attente de placement en établissements, le Gouvernement, conscient de la nécessité de remédier à une situation difficile, entend accroître l'offre d'accueil des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins de la population. Ainsi ont été votés, dans le cadre de la loi de finances initiale et la loi de finances de la Sécurité sociale 2003, le doublement de la tranche 2003 du plan pluriannuel de création de places pour les adultes lourdement handicapés (1999-2003), le renforcement du plan triennal en faveur des enfants, des adolescents et des adultes handicapés (2001-2003) et le développement du dispositif de soutien à domicile des personnes très lourdement handicapées. Ce sont les préfets de région, en liaison avec les préfets de département, qui élaborent les programmations interdépartementales pluriannuelles mettant en perspective les actions à réaliser. Pour la période 1999-2002, le bilan des programmations régionales, réalisé en avril 2003, montre que 1 772 places en maison d'accueil spécialisé (MAS) et 2 091 en foyer d'accueil médicalisé (FAM) ont ainsi pu être créées au plan national. Pour 2003, le doublement de l'enveloppe nationale du plan pour adultes lourdement handicapés, dont le montant s'élève à 70,12 millions d'euros de crédits d'assurance maladie et à 30 millions d'euros de crédits d'État, correspond à un objectif de 2 200 places nouvelles de MAS et de FAM et de 3 000 places nouvelles de CAT. L'enveloppe de crédits concernant les enfants, les adolescents et les adultes handicapés (services d'éducation spéciale et de soins à domicile - SESSAD -, enfants polyhandicapés, autistes et traumatisés crâniens) prévue dans le cadre du plan triennal est, quant à elle, portée au plan national, en 2003, à 48,70 millions d'euros. L'ensemble de ces mesures devrait permettre une amélioration qualitative et quantitative de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes handicapées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Le Guen](#)

**Circonscription :** Finistère (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17988

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** personnes handicapées

**Ministère attributaire :** personnes handicapées

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 mai 2003, page 3641

**Réponse publiée le** : 3 novembre 2003, page 8509